

Le vingt neuf janvier deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DANÈDE - DONADIEU - DUMAS - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - RAFIK - REGRENIL - RIGONDEAUD - MM. BOISARD - DEVAUTOUR - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÈTRE - MAZÈRE - QUÉRY

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. ZIAT à M. ISSARD
Mme LAMAURE à Mme FOUCAUD
M. PÈBRE à Mme GAUTHERIE
M. BANIZETTE. à Mme OLIVIER
M. FONTAINE à Mme RIGONDEAUD
M. MATHA à M. LAFFENÈTRE
M. BURLIER à M. GUIBRETEAU
Mme EL HARMOUCHI à M. GERGAUD
M. TIFALLA à Mme DANÈDE
Mme PROUX à M. MAZÈRE

Membres en exercice :	29
Présents :	17
Votants :	27
Date de convocation :	23/01/2024

ABSENTE EXCUSÉE : Mme EL BASRI

ABSENT : M. DUMORTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GERGAUD

DÉLIBÉRATION 2024-01-05 – CONVENTION DE PRESTATIONS MARCHÉ DES PRODUCTEURS 2024 ENTRE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE, LE CASP ET LA COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC

Monsieur le Maire informe les élus de la proposition de la chambre d'agriculture de la Charente, d'organiser un Marché de Producteurs de Pays (MPP), sous les modalités des règles strictes réunies dans une charte et un cahier des charges.

Les communes participantes à ce projet, contribuent à conserver une activité primordiale pour de nouveaux agriculteurs qui peuvent ainsi continuer à travailler, à partager, à initier un nouveau mode de consommation régulier : le consommer local.

Chaque partie-prenante du projet s'engage dans la démarche, pour garantir un marché de qualité et bien organisé : les producteurs, les communes appuyées d'une association locale, la Chambre d'agriculture. Réservés exclusivement aux producteurs fermiers ou artisans, les Marchés des Producteurs de Pays valorisent pleinement la richesse et la diversité de nos terroirs.

La Chambre d'agriculture de la Charente propose à la commune de signer une convention de prestations qui a pour objet de définir les projets identifiés, dans le cadre de ses compétences en autorisant la commune à organiser un marché sous l'appellation MPP le 12 juillet 2024 sur la place Blanche de L'Isle d'Espagnac. La convention définit les engagements de chaque structure, les engagements réciproques et leurs modalités d'évaluation.

En contrepartie, la commune de L'Isle d'Espagnac s'engage à verser la somme de 600.00 € HT à la Chambre d'agriculture de la Charente, de laquelle sera déduit un forfait de 50.00 € HT de droit de place.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la convention de prestation entre la Chambre d'agriculture de la Charente, le CASP et la commune de L'Isle d'Espagnac pour l'organisation d'un Marché de Producteurs de Pays (MPP), le 12 juillet 2024 sur la place Blanche,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

La commission Politique de la Ville, Santé, Commerce a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 29/11/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

AR Prefecture

016-211601661-20240129-2024_01_05-DE
Reçu le 30/01/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre

Pour extrait conforme,

Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC le 30 janvier 2024

Monsieur le Maire

